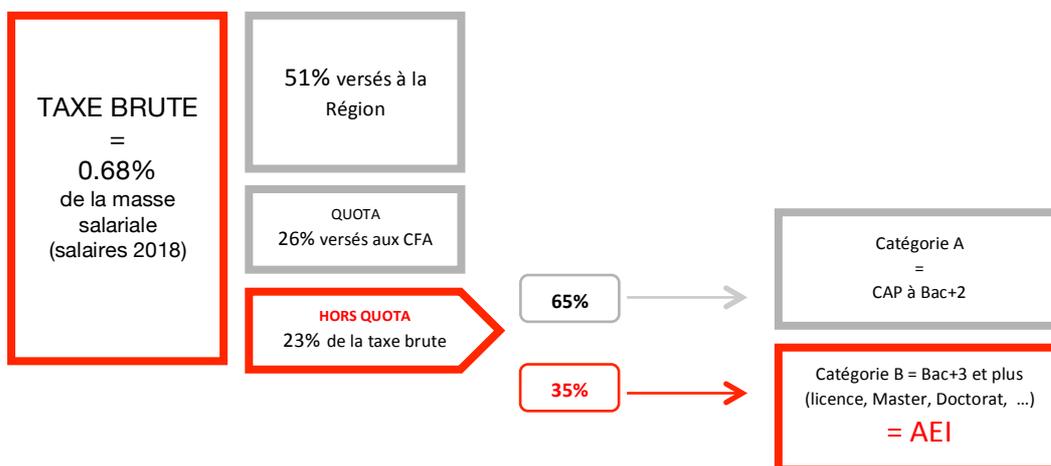




La Faculté d'AEI est habilitée à percevoir au titre du Hors-quota les sommes relatives à la **CATEGORIE B**.



**Affectez votre taxe d'apprentissage à la Faculté d'AEI en 3 étapes**

1. Adressez-vous à l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) de votre choix :  
Il vous fournira le bordereau de déclaration de taxe d'apprentissage en indiquant notre code UAI (**0941785E** pour les formations AEI - **0941685W** pour les formations IPAG).
2. Affectez votre taxe d'apprentissage sur le bordereau et retournez-le-nous
3. Lorsque la taxe brute **est inférieure ou égale à 415 euros**, l'entreprise peut affecter Hors-Quota en totalité à une seule catégorie.

	Faculté d'Administration et Échanges Internationaux – code UAI : 0941785E
	Institut de Préparation à l'Administration Générale – code UAI : 0941685W
Par chèque :	à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UPEC 61 avenue du Général de Gaulle 94010 CRÉTEIL
Par virement :	[Code Banque : 10071] [Guichet : 94000] [Compte : 00001000347] [Clé : 92]
Votre contact :	Nadia BEN BRAHIM 01 45 17 18 77 <a href="mailto:aei.taxe-apprentissage@u-pec.fr">aei.taxe-apprentissage@u-pec.fr</a>

4. Informez-nous de vos intentions de versement et du nom de l'OCTA par mail : [aei.taxe-apprentissage@u-pec.fr](mailto:aei.taxe-apprentissage@u-pec.fr)  
Cette étape est capitale pour le suivi du dossier et la bonne réception des fonds à la Faculté d'AEI, conformément à vos intentions.

Date limite de versement : 1er mars 2019